

Ambres 2018

Bulletin municipal

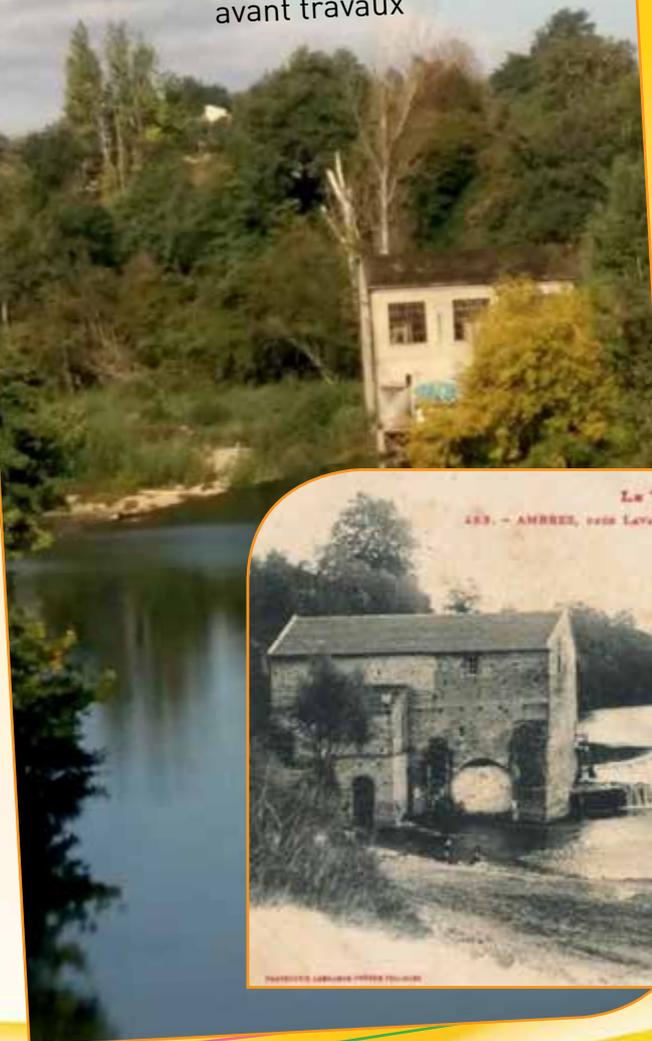
Comptes-rendus des réunions
du Conseil Municipal 2017

Commissions

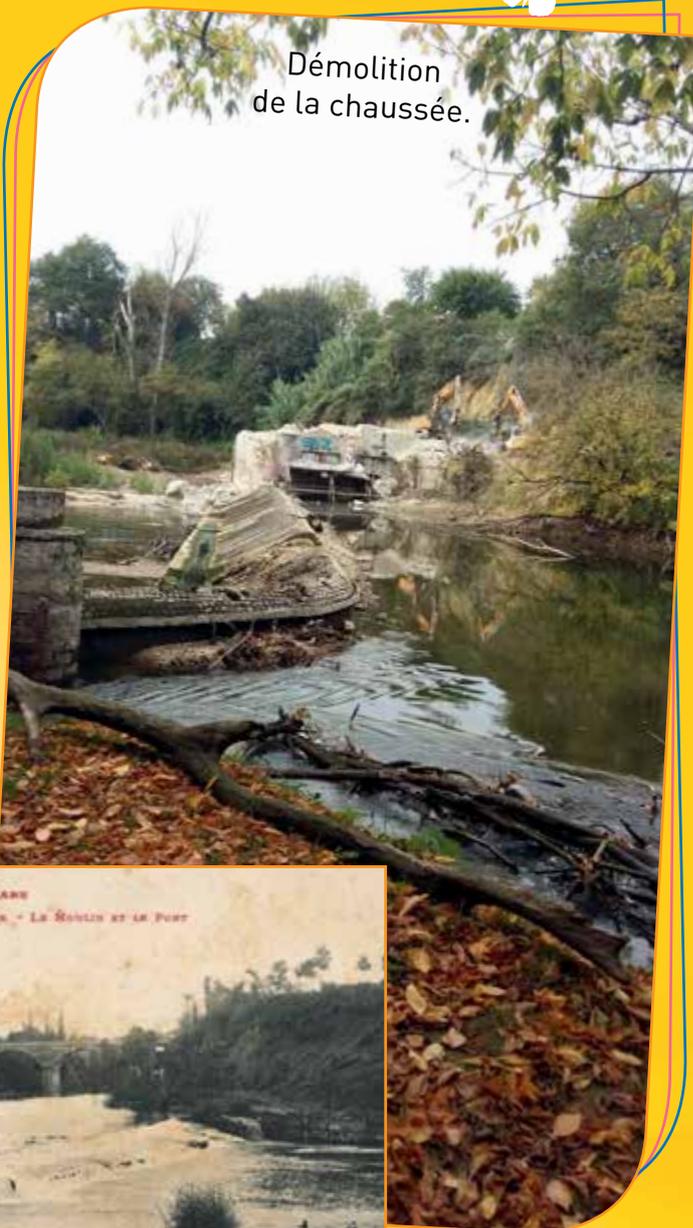
Vie associative

En bref

Usine hydroélectrique d'Ambres
avant travaux



Démolition
de la chaussée.



Site
de l'ancienne
usine
hydroélectrique



Entre Agout et Dadou...



AMBRES : SES ÉGLISES ET SES CHAPELLES

La seigneurie d'Ambres

Ambres apparaît au milieu du 13^e siècle, son château est cité en 1255 dans la succession de Sicard, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres.

Au 14^e siècle, une partie de la vicomté de Lautrec et de la baronnie d'Ambres tombe dans le domaine royal pour être ensuite confiée aux comtes de Foix en paiement d'une dette.



Le fameux Gaston Fébus, devenu baron d'Ambres, serait l'auteur des travaux d'agrandissement du château.
A la mort de Gaston Fébus, la vicomtesse Brunissende de Lautrec, co-seigneur d'Ambres, réunit toutes les possessions d'Ambres.

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL, 1825

Par le jeu des successions, Ambres change plusieurs fois de mains aux 17^e et 18^e siècles. Malheureusement, le château est détruit à la Révolution.

L'église Saint-Jean de Montferrier



ÉLÉVATION SUD, SAINT-JEAN DE MONTFERRIER

L'église Saint-Jean de Montferrier serait établie au 17^e siècle mais est considérablement agrandie au 19^e siècle par l'ajout de deux collatéraux*.

Le chœur conserve un maître-autel en bois du 18^e siècle.



LA NEF, SAINT-JEAN DE MONTFERRIER

Les églises Sainte-Cécile et Saint-Eugène

Les églises Sainte-Cécile et Saint-Eugène et leur cimetière sont présents dès le 17^e siècle dans les registres paroissiaux. Elles sont destinées à disparaître au 19^e siècle mais sont finalement conservées et transformées en chapelles.

Elles sont toutes les deux surmontées d'un clocher-mur* à trois baies.

L'église Sainte-Cécile se présente sur un plan allongé composé d'une nef à deux vaisseaux, d'une chapelle latérale et d'un chevet plat. Elle conserve des moulures et traces de polychromie* attestant son ancienneté.



ÉLÉVATION SUD, SAINTE-CÉCILE



LA PORTE, SAINTE-CÉCILE



ÉLÉVATION NORD, SAINT-EUGÈNE



LA PORTE, SAINT-EUGÈNE

L'église Saint-Eugène est de plan allongé composé d'une nef à vaisseau unique flanquée d'une chapelle latérale, et d'un chevet plat. Le chœur a conservé sa voûte d'ogives en brique de style gothique.

La commune s'est développée de manière dispersée sur un territoire relativement vaste. En conséquence, afin de permettre aux habitants des hameaux d'assister aux offices religieux, trois églises paroissiales sont construites : Saint-Sauveur, Saint-Jean de Montferrier et Saint-Sernin de la Commanderie. De plus, deux annexes de l'église Saint-Sauveur sont édifiées, les églises Sainte-Cécile et Saint-Eugène qui sont devenues des chapelles au 19^e siècle.

L'église Saint-Sauveur

L'église Saint-Sauveur serait établie dès le 15^e siècle mais elle est en grande partie transformée durant le 19^e siècle.

La vicomtesse Brunissende de Lautrec aurait fait bâtir l'église à partir de 1415. Ses armoiries* sont présentes sur une cloche du 16^e siècle et dans le chœur.

L'église se présente sur un plan allongé composé d'une nef, d'un chevet polygonal, de sept chapelles et d'un clocher-porche*.

Elle est construite en moellons de pierre calcaire et de briques, le clocher-porche est la seule partie encore recouverte d'enduit.

Il est élevé en 1820, est ouvert par trois grandes arcades en arc brisé. La partie supérieure, de forme octogonale, est surmontée d'une flèche polygonale.

La nef à quatre travées est surélevée en 1847 puis voûtée d'ogives*.

Elle ouvre sur un chœur à cinq pans accompagné de deux chapelles et d'une sacristie.

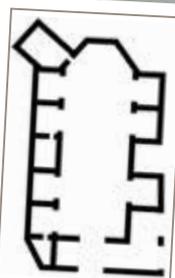
Également voûtés en ogives, le chœur et ses deux chapelles conservent des clefs de voûtes ou des culots aux armes de la famille de Lautrec.



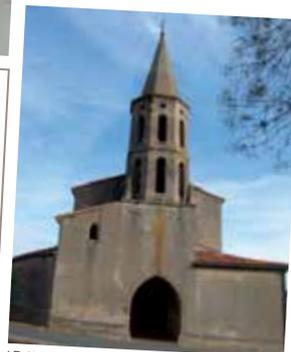
ÉGLISE VUE DU SUD



Le blason de la famille de Lautrec est écartelé :
Aux 1 et 4, de gueules à la croix de Toulouse d'or ; aux 2 et 3, de gueules, au lion d'or.



PLAN SCHEMATIQUE DE L'ÉGLISE



LE CLOCHER-PORCHE

L'église Saint-Sernin de la Commanderie

L'église Saint-Sernin de la Commanderie est détruite dans les années 1960, elle appartenait à l'ordre de Saint-Jean-Jérusalem depuis le 12^e siècle. Excepté son cimetière, il en reste très peu de vestiges aujourd'hui.

L'église se présentait sur un plan allongé composé d'une nef, d'un chevet plat, d'une chapelle latérale et d'une sacristie. La nef était surmontée d'un clocher-mur à trois baies en brique.

Son chœur gothique serait du 16^e siècle, il était voûté d'ogives tandis que la nef était agrémentée d'un plafond peint en bois datant de la première moitié du 18^e siècle, probablement vers 1730. Des parties du plafond ont été transférées au Musée du Pays Vaurais avant la démolition de l'église.



CARTE POSTALE REPRÉSENTANT L'ÉGLISE SAINT-SERNIN



Jour après jour les années défilent en modelant nos vies et notre territoire communal. Par touches successives, inexorablement, notre environnement change, il évolue inévitablement vers un monde « semi-rural » auquel nous ne pouvons échapper.

Les vergers de Lavaur ont apporté une diversification à la polyculture traditionnelle d'Ambres en complétant l'existant par la plantation de 30 000 arbres de kiwis et de 54 000 arbres de pommiers destinés en partie à une production bio. Ainsi le paysage se modifie.

L'usine abandonnée de production d'électricité, située au « port d'Ambres » a été démolie et la chaussée arasée. Cet ensemble sera remplacé par un « barrage » et une nouvelle usine à 2 km un peu plus en aval. La digue d'une hauteur de 6 m, permettra à ESL d'asseoir un peu plus son indépendance énergétique pour notre confort. Mise en service prévue en mars 2018. Ainsi le paysage se modifie.

L'attractivité du Tarn-Ouest se répercute sur le dynamisme de notre commune, nous avons en gestation trois petits lotissements et quelques maisons diffuses qui représentent un potentiel d'une vingtaine de logements pour les 2 ans à venir. Ainsi le paysage se modifie.

Cela se traduit aussi par une augmentation d'effectif dans notre école avec la création d'un cinquième poste d'enseignant ce qui permet de la pérenniser. Le corollaire, c'est que nous devons envisager son extension, nous en étudions la faisabilité sur l'emprise du terrain « Baron Charpente » que nous venons d'acquérir. Provisoirement, nous avons implanté un « Algéco » de 60 m².

Nous avons dû décaler la réalisation de la 4^e tranche de l'assainissement, qui était prévue en novembre 2017, pour limiter les problèmes de circulation engendrés sur la D87 (une centaine d'autocars par jour). Une nouvelle programmation est prévue pour juillet 2018, pendant les vacances scolaires.

Pour une meilleure économie de fonctionnement, nous avons projeté le changement de toutes les lampes de notre éclairage public par des lampes à led.

Les travaux de transformation d'une classe de l'ancienne école du village ont commencé, c'est un appartement de 95 m² qui verra le jour, financé par la vente du presbytère de Montferrier. Il sera proposé à la location courant avril 2018.

Je vous rappelle nos projets : extension de l'école, extension du cimetière, travaux de sécurité et d'aménagement de la D87 au Grès, 4^e tranche de l'assainissement. Pour ce faire, ce sont nos finances qui sont mises à mal par des dotations moindres et des subventions rabotées. Il nous faudra ajuster au mieux nos dépenses de fonctionnement et définir nos priorités d'investissement.

Je veux souligner le dynamisme de nos associations qui proposent tout au long de l'année du lien social et je veux y associer tous nos commerces, nos gîtes et chambres d'hôtes. Ces derniers sont au nombre de 13 sur notre commune et il nous a semblé judicieux de les convier en mairie avec les commerçants pour un échange constructif et convivial.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont fait l'effort d'assister à la réunion publique du 24 octobre, elle a permis un échange enrichissant, en toute transparence, entre la population et les élus.

Toute l'équipe municipale, employés et élus, se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2018, santé et réussite.

Michel TOURNIER

Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal 2017 2-3

Finances 4

COMMISSIONS :

Travaux et urbanisme 5

École 6

Animation 7

VIE ASSOCIATIVE :

Comité des Fêtes 8

Gymnastique Ambraise 9

Les Planches pour Rire 9

K'Danse 81 10

Tennis Club Ambrais 11

ASAXV - Rugby 11

SMICTOM 12

EN BREF :

Rappels 13

Infos diverses 13

Les bonnes conduites

du citoyen Ambrais 14

Réglementation du bruit 15

Etat civil 15

Gîtes et chambres d'hôtes 16

A VOTRE SERVICE 17

RÉUNIONS CONSEIL MUNICIPAL 2017

SÉANCE DU 28/02/2017

1. CCTA

Accueil périscolaire : Une convention de mise à disposition du service commun intercommunal d'accueil périscolaire est signée avec la commune pour les mercredis après-midi. Les enfants de l'école pourront ainsi prendre un bus à la sortie de l'école pour se rendre au centre de loisirs à LABASTIDE SAINT GEORGES. Le coût pour la commune est de 4 €/enfant/mercredi se rendant au centre.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Avis de la commune.

La commune a la possibilité de transférer le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de passer en PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le conseil ne souhaite pas passer en PLUI.

2. FINANCES

Compte Administratif communal 2016 / Compte de gestion communal 2016

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	566 768,96 €	Dépenses	242 191,60 €
Recettes	569 551,18 €	Recettes	179 859,93 €
Résultat Exercice N	+ 2 782,22 €	Résultat Exercice N	- 62 331,67 €
Résultat Exercice N-1	+ 83 140,81 €	Résultat Exercice N-1	+ 34 241,24 €
Résultat de clôture	+ 85 923,03 €	Résultat de clôture	- 28 090,43 €

Compte administratif service assainissement 2016 / Compte de gestion service assainissement 2016

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	27 711,16 €	Dépenses	237 244,64 €
Recettes	115 714,62 €	Recettes	156 920,33 €
Résultat Exercice N	+ 88 003,46 €	Résultat Exercice N	- 80 324,31 €
Résultat Exercice N-1	+ 20 373,64 €	Résultat Exercice N-1	- 15 194,09 €
Résultat de clôture	+ 108 377,10 €	Résultat de clôture	- 95 518,40 €

Orientations budgétaires

M. le Maire présente les projets :

- Achat du bâtiment de l'entreprise Baron Charpente qui va déménager : 105 000 €
- Divers outillage services techniques : 10 000 €
- Achat de chaises pour la salle de réunion
- Remplacement d'un ordinateur service administratif : 2000 €
- Finalisation des vitraux : 12 000 €
- Voirie : 30 000 €
- Aménagement d'un logement : 117 000 €
- Autres : panneau pédagogique, fresque château d'eau....

SÉANCE DU 11/04/2017

Voir finances.

Emprunt : un emprunt de 100 000 € est prévu pour l'achat du terrain/bâtiment Baron Charpente.

Réfection de la toiture de l'ancienne école :

Le montant des travaux s'élève à 19 541.50 € TTC et sera réalisée par l'entreprise MILLET.

Nom de la rue du futur lotissement derrière l'école : La dénomination « Rue de l'Or bleu » est retenue pour cette rue, pour rester en harmonie avec le quartier du Pastel.



SÉANCE DU 22/06/2017

Reprise voirie et espaces verts rue des Ménestrels : L'ensemble des lots étant réalisé, les espaces verts et la voirie vont être rétrocédés à la commune. Un acte notarié sera passé.

Chemin de Manelphé :

Suite au rachat de la propriété Favarel par M. Mauget, et à sa demande d'acheter le chemin communal traversant sa propriété, il a été convenu ce qui suit :

- Vente d'une partie du chemin de Manelphé menant jusqu'à sa propriété (1809 m²),
- Déplacement d'une partie du chemin à l'est (route de Sainte Cécile/chemin de Manelphé),
- Institution d'une servitude de passage (piétons, vélos, chevaux) de 2m de large permettant de garder une continuité pour le chemin de randonnée.

Le conseil municipal a validé ces nouvelles dispositions.

SÉANCE DU 31/07/2017

Validation des entreprises pour la réfection du logement :

Les entreprises retenues sont :

- **LOT 1 : Démolition / Gros œuvre / Maçonnerie :** Entreprise MILLET pour un montant de 27 705.48 € TTC
- **LOT 2 : Menuiseries extérieures et façades de placards :** Menuiseries d'Oc pour un montant de 18 876.00 € TTC
- **LOT 3 : Plaquiste / Isolation / Portes palières et distribution :** Entreprise FEDOU pour un montant de 18 191.11 € TTC
- **LOT 4 : Electricité / Chauffage :** GIROTTO SARL pour un montant de 12 144.00 € TTC
- **LOT 5 : Plomberie / Eau chaude sanitaire :** MARTINEZ Antoine pour un montant de 6 465.13 € TTC.
- **LOT 6 : Carrelage / Faïences :** BARON Nicolas pour un montant de 10 602.38 € TTC.
- **LOT 7 : Serrurerie :** BSCM pour un montant de 7 421.40 € TTC.
- **COÛT TOTAL (hors maîtrise d'œuvre) : 101 405.50 €**

Ecole : Une classe supplémentaire est prévue pour la rentrée : la validation de l'inspecteur d'académie sera faite le jour de la rentrée. Il n'y aura pas de changement concernant les rythmes scolaires : maintien de la semaine à 4.5 jours. Un retour à la semaine des 4 jours est envisagé pour la rentrée 2018/2019. Une étude surveillée sera mise en place sur le temps des NAP (15h30-16h30).

SÉANCE DU 12/09/2017

Ouverture de classe – Ecole d'Ambres : Suite à la visite de l'inspecteur d'académie, l'ouverture d'une classe a été validée. Mme Mélanie LOUBAT a été nommée sur le poste créé. Un algéco sera mis en place sur la partie enherbée de la cour. Des projets sont à venir concernant l'agrandissement de l'école sur le terrain de l'entreprise Baron Charpente (bientôt propriété de la commune).

Subvention TEPCV (Transition énergétique pour la croissance verte) : Un dossier de subvention est en cours pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public en ampoules LED : montant du chantier 16 000 € HT. Ce chantier est subventionné à 80%. ESL est chargé de cette prestation.

Transfert de compétences à la CCTA – Délibération concordante :

La loi NOTRe impose aux communautés de communes de prendre des compétences supplémentaires. La CCTA devra, au 1er janvier 2018, exercer 9 compétences sur 12. Actuellement elle exerce 7 compétences. Elle propose de prendre, comme compétences supplémentaires, l'eau et la voirie d'intérêt communautaire. Pour la commune, les voies concernées seraient La route de Bel air/Sainte Cécile, la route de Montferrier et, sous réserve, la route de Bertalay/route des vignes.

SÉANCE DU 07/11/2017

Extension de l'école :

Plusieurs solutions sont envisageables pour l'extension de l'école :

- Aménager les bâtiments de Baron charpente (achetés par la commune)
- Procéder à la démolition de l'existant et faire du neuf (terrain/bâtiments Baron Charpente)
- Construire sur la partie enherbée de la cour actuelle...

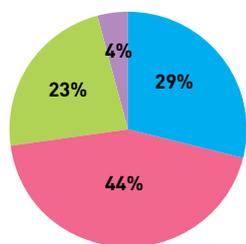
Des propositions ont été faites par le cabinet RAKOTO Architecture.

D'autres devis ont été demandés à RAYNAL Architecture.

Le BUDGET COMMUNAL 2017

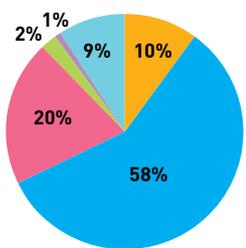
s'équilibre ainsi :

En fonctionnement : 585 924,60 €



Dépenses de fonctionnement

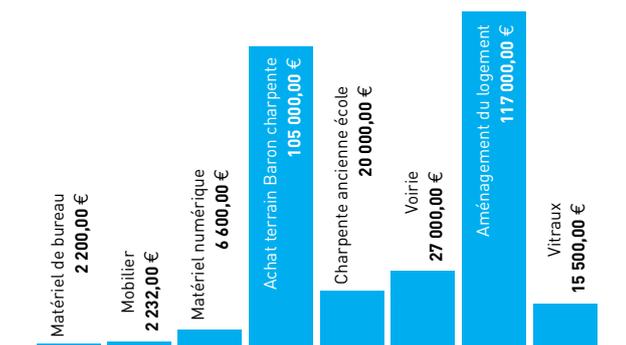
- Charges à caractère général : **168 000,00 €**
- Charges de personnel : **259 905,77 €**
- Autres charges de gestion courante : **135 983,00 €**
- Charges financières : **22 035,83 €**



Recettes de fonctionnement

- Services périscolaires et occupation du domaine public : **56 700,00 €**
- Impôts et taxes : **341 137,00 €**
- Dotations et participations : **116 546,00 €**
- Revenus des immeubles : **11 600,00 €**
- Produits exceptionnels : **3 373,14 €**
- Solde N-1 : **56 068,46 €**

Détail des principales opérations d'investissement

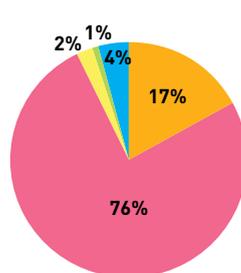


Le BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

s'équilibre ainsi :

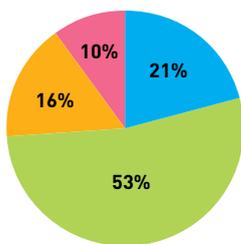
En fonctionnement : 125 398,17 €

Le programme de la dernière tranche d'assainissement collectif, Route de Gaillac, qui s'élève à 155 000 € n'a pas pu être réalisé en 2017 en raison de la période de réalisation et sera reporté en 2018.



Dépenses de fonctionnement

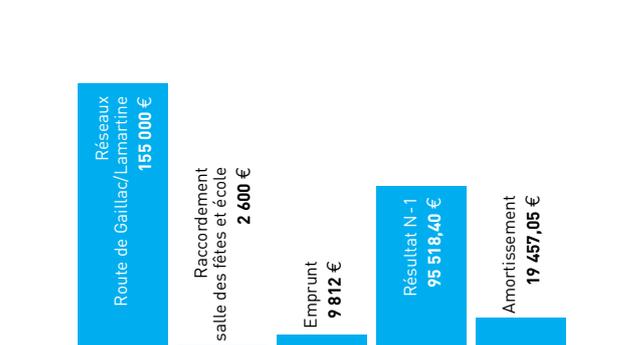
- Amortissement : **21 033,00 €**
- Virement à la section d'investissement : **94 735,82 €**
- Charges à caractère général : **2 400,00 €**
- Autres charges de gestion courante : **1 500,00 €**
- Charges financières : **5 000,00 €**



Recettes de fonctionnement

- Prestations de services : **26 100,00 €**
- Subventions : **66 983,00 €**
- Amortissement : **19 457,05 €**
- Résultat reporté N-1 : **12 858,12 €**

Détail des principales opérations d'investissement



Taux d'imposition en pourcentage appliqués en 2016 et 2017

Commune d'Ambres	2016	2017	Moyenne départementale 2016
Taxe d'habitation	10,46 %	10,66 %	22,20 %
Foncier Bâti	17,20 %	17,53 %	25,30 %
Foncier non Bâti	58,51 %	59,64 %	82,04 %
Cotisation foncière des entreprises (CC Tarn Agoût)	33,34 %	33,33 %	34,02 %



Assainissement collectif

Les travaux d'assainissement de la 4^e et dernière tranche (route de Gaillac : depuis le pont jusqu'à la rue Lamartine), initialement prévus à la Toussaint 2017, ont été décalés au mois de juillet 2018. Ainsi, les entreprises pourront travailler en plus grande sécurité, le trafic étant moins dense à cette période (tout particulièrement le transport scolaire).

- **Coût des travaux** : 183 000,00 €

Travaux

La rénovation de la toiture de l'ancienne école a été effectuée.

- **Coût des travaux** : 19 541,50 €

Les travaux d'aménagement de l'ancienne école en appartement ont débuté depuis septembre 2017.

- **Coût prévisionnel des travaux** : 117 000,00 €
- **Subvention** : Communauté de Communes Tarn Aogût 37 346,00 € (31,3%)

Une étude relative au futur agrandissement de l'école dans les anciens locaux de l'entreprise Baron charpente achetés par la mairie vient d'être lancée.

Urbanisme

2 lotissements sont en cours de construction sur la commune :

- **Lotissement Le Pastel** (Rossoni Habitat) situé derrière l'école : 11 lots créés avec une nouvelle rue : la rue de l'Or Bleu.
- **Lotissement Les Balcons d'Ambres** situé sous l'Eglise d'Ambres au village : 4 lots créés rue Jean-Devoisins.

Voirie

Des arbitrages concernant les travaux de voirie ont été nécessaires vu la part importante qu'ils représentent chaque année.

- **Coût des travaux** : 24 000,00 €

Au regard du trafic grandissant, une attention particulière est d'ores et déjà portée sur la route de Bertalay dont nous constatons la dégradation. Il en est de même pour la route de Sainte-Cécile.

La commission travaux/urbanisme
Daniel MARQUES, Alain LAFON, Christian ENJALBERT





OUVERTURE DE CLASSE

A la rentrée 2017-2018, les inscriptions à l'école ont été en forte augmentation. Nous avons demandé l'ouverture d'un poste à cet effet.

Le jour de la rentrée l'inspecteur d'académie est venu vérifier cet effectif, et nous avons eu la satisfaction de voir ce poste se créer au sein de notre école.

Mme Mélanie LOUBAT a été mutée très rapidement pour assurer ses fonctions auprès des enfants de CM2 et une partie CM1.

Dans l'urgence, un algéco a été mis en place afin d'accueillir au mieux les élèves.

Dans un proche avenir, nous envisageons l'agrandissement de l'école, plusieurs propositions sont en cours d'études. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces travaux.

Il a été mis en place depuis la rentrée, une étude surveillée de 15h30 à 16h30 à la demande des parents.

Les parents sont invités à vérifier les devoirs et leçons le soir à la maison afin de s'assurer que ceux-ci ont bien été effectués pendant cette étude surveillée. Le personnel se tenant bien sûr à la disposition des enfants pour tous renseignements pendant cette heure, mais ces derniers restent autonomes pour gérer leurs devoirs et leçons.

La commission école et moi même, vous souhaitons, une très bonne année 2018.

Mme Mathilde RONFOT
Adjointe à l'école

COÛT ÉCOLE 2017

DÉPENSE	MONTANT (€)
Emprunt en capital	20 012,55 €
Emprunt en intérêts	13 148,98 €
TOTAL EMPRUNT	33 161,53 €
Mobilier	1 596,54 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 596,54 €
Eau	531,09 €
Electricité	9 739,78 €
Fournitures d'entretien	2 265,01 €
Frais de petit équipement	1 213,00 €
Fournitures scolaires	4 307,54 €
Prestation de service (NAP)	3 300,00 €
loyers ordinateurs/photocopieurs	3 896,00 €
Copies	758,29 €
Maintenance (chauffage)	1 051,44 €
Entretien des bâtiments (y compris Algéco)	3 360,00 €
Fêtes (Noël)	200,00 €
Transports (navettes CLSH)	650,00 €
Transports (autres sorties scolaires)	2 944,00 €
Tel/Internet	1 008,14 €
Concours divers (FOL+piscines)	743,30 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 967,59 €
Frais de personnel	114 350,75 €
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	114 350,75 €
TOTAL GENERAL	185 076,41 €
RATIO : DEPENSES LIEES A L'ECOLE DEPENSES TOTALES REELLES (en %)	35,96 %

Dépenses hors assurance et frais de vérification extincteurs et installations électriques

Pour information :
**Dépenses totales réelles du budget
de fonctionnement de la commune au 31/12/2017 = 514708.41 €**



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017

Ci-dessous en images, quelques manifestations communales organisées par la commission d'animation.



Vœux du Maire



Cérémonie du 11 novembre



Repas des Aînés



Présentation gîtes, chambres d'hôtes et commerçants d'Ambres



COMITÉ DES FÊTES

Les 10^e Ambringofolies ?... de la folie!

Incontestablement elles auront marqué l'année 2017 à Ambres !

Il y a 10 ans, les « AMBRINGOFOLIES » voyaient le jour ! C'était une nouvelle formule des festivités d'Ambres, vieilles de plus de 50 ans, tout de même !

Je tiens à rendre hommage à Fabienne Fardin, notre ancienne présidente, qui avec son équipe avait insufflé ce nouveau concept, hasardeux, ambitieux et qui perdure encore et pour longtemps j'espère ! Flash back sur ce « millésime » :

Jeudi 5 octobre : quelques 40 mordus de la belote se sont retrouvés pour en débattre simplement et amicalement afin de s'octroyer les magnifiques lots récompensant les plus chanceux bien que tous les joueurs furent récompensés. C'est aussi une volonté du Comité des Fêtes de ne décevoir aucun participant. La collaboration de l'association CARRÉ D'AS est toujours aussi précieuse.

Vendredi 6 octobre : l'Aligot est maintenant une référence pour ces « Ambringofolies ». Près de 200 convives ont pu l'apprécier grâce au talent de toute l'équipe des marmitons qui s'affairent en cuisine et au service. Félicitations et merci pour leur dévouement. Bravo à eux !



Samedi 7 octobre : l'apogée des « Ambringofolies » c'est bien le samedi en soirée ! Après Sangria gratuite qui avait mis le feu aux poudres en 2008, de nombreux groupes festifs (et quels groupes !) ont enflammé la scène ambraise, entre autres : Elmer Food Beat, Pigalle (ENORME), Luke, Debout sur le Zinc, et bien d'autres ! 2017 ne pouvait déroger à la règle ! En préambule et pour « chauffer » le public, OX, le régional de l'étape avec ses

mix teintés pop, rock et techno, nous fit découvrir des sonorités percutantes mais parfois suaves et envoûtantes.

Venaient ensuite les catalans de « ROCK A MADRE » fédérant des influences rock mais aussi funk, pop et jazz. Quatre « musicos » bourrés de talent avec leur chanteuse pleine de charme dans un répertoire de reprises arrangées dans un style atypique et inattendu : un régal !

A ce moment là, la salle des fêtes était archi-bondée pour accueillir les 8 membres extravagants des « HURLEMENTS D'LEO ». 20 ans que ce groupe écume les scènes françaises ! Ils préparent actuellement leur 7^e album !

Ce fut un véritable délire autant sur scène que dans la salle tant le public communiait inlassablement avec le rythme imposé par ces « bêtes » de scène bordelaises. Une soirée inoubliable !

Le premier tour de force du comité et surtout de notre imprésario maison Pascal Perron est de convaincre ces groupes nationaux de se produire à Ambres ! Le second est

la gratuité pour assister au concert alors qu'ailleurs les tarifs varient de 20 à 30 € !

Dimanche 8 octobre : Suite à une « mauvaise manipulation » des dates, il n'y eut malheureusement - et le comité vous demande de bien vouloir l'en excuser - ni la messe traditionnelle ni par conséquent le dépôt de gerbe.

Le conseil municipal offrit le vin d'honneur sur le site de la fête. A noter la présence de M. le Député Jean Terlier ainsi que de Mme Dominique Rondi-Sarrat et Gilles Turlan conseillers départementaux.

Ensuite quelques 120 convives se pressaient autour des tables pour déguster les succulentes moules frites. A ce sujet le comité vous demande aussi de bien vouloir l'excuser pour la longueur du service dû à une panne d'alimentation électrique assez rapidement résorbée par les « pros » du comité. Un grand merci à celles et ceux qui se sont armés de patience pour avoir attendu sagement dans la bonne humeur. C'est aussi cela « l'esprit fête » !

A 16h, l'excellente troupe des « Cocagnols » nous a abreuvé de ses talents dans la nouvelle pièce burlesque « A nos amours », 1h30 de rires et de détente ! Bravo et merci « les Cocagnols » !

N'oublions pas les concours de pétanque du samedi et dimanche après midi qui remportèrent un énorme succès grâce une météo des plus clémentes.

Les membres du comité et moi-même remercions très chaleureusement les ambraises et les ambrais pour l'excellent accueil qu'ils nous ont réservé lors de notre passage pour la présentation du programme.

Nos remerciements vont également à M. le Maire et son Conseil Municipal pour leur aide matérielle et financière, ainsi qu'à tous nos annonceurs publicitaires d'Ambres ou d'ailleurs (artisans, commerçants, entreprises, etc.) qui par leur soutien financier nous permettent de réaliser notre « livret programme » et de contribuer au succès de nos festivités !

Le rideau est tombé sur ces 10^e AMBRINGOFOLIES ! En 2018 elles seront toujours là pour les onzièmes, les 4, 5, 6 et 7 octobre avec, encore, une « grosse peinture » le 6 ! Mais...CHUT... !

Toute personne, jeune ou moins jeune, qui désirerait rejoindre la bonne ambiance du comité pour aider et participer aux différentes activités manuelles ou festives sera la bienvenue.

Contact : 06 77 84 61 44.

Mon comité et moi-même sommes heureux de vous présenter pour l'année 2018 tous nos meilleurs vœux de bonheur, de bonne santé, de prospérité et de joies festives !

**La présidente,
Christèle et son « Ambringoband ».**

Association GYMNASTIQUE AMBRAISE

Pour la 22^e année consécutive, l'Association de Gym Ambraise a eu le plaisir d'entamer une nouvelle saison sportive. En effet, les cours de gym Adultes et Vitalité, de Marche Nordique et de Big Dance ont repris depuis le lundi 11 septembre grâce à Sandra PERON, notre très dynamique et souriante animatrice.

Le Club de Gym d'Ambres a obtenu en 2016, le label « Qualité Club Sport Santé ». Ce label valorise le club pour la qualité de son fonctionnement associatif.

L'Association de Gym Ambraise est un club qui motive à pratiquer une activité physique régulièrement et qui organise des temps forts (table espagnole régulière, rallye...).

Cette année, 141 adhérents font partie du club.

Les inscriptions sont toujours possibles, même en cours d'année!

Pour toute informations complémentaires, vous pouvez consulter Facebook AGA gym Ambres ou Monique au 06 40 06 07 35.



Nous tenons à remercier la mairie de répondre, comme chaque année, positivement à nos attentes pour l'utilisation de la salle communale.

Toute l'équipe du bureau vous présente ses vœux pour l'année 2018 !

La présidente Monique HORTALA et le bureau.

Rappel des horaires de cours et tarifs - Salle communale :

ACTIVITÉS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	TARIF 1cours	TARIF Tous les cours
GYM ADULTE	10h30 - 11h30 19h00 - 20h00 20h10 - 21h30		18h30 - 19h30	12h15 - 13h15	95 €	130 €
GYM VITALITÉ		9h15 - 10h15		9h15 - 10h15	100 €	140 €
BIG DANCE		20h00 - 21h00				130 €
MARCHE NORDIQUE			9h15 - 10h45			140 €



LES PLANCHES POUR RIRE

« Les Trouble-Fêtes », joués par « **LES PLANCHES POUR RIRE** », ont bel et bien semé le trouble à la salle des fêtes d'Ambres les 4 et 5 novembre derniers. La troupe a rassemblé 275 personnes lors des « Premières » représentations de leur 3^e pièce de théâtre. Une situation simple mais les gags se sont enchaînés pendant 1h40. Pas de repos pour les 5 comédiens qui se sont donnés à fond dans cette nouvelle comédie bien enlevée de M. Patrick Angonin. Pas de repos non plus pour les zygomatiques des spectateurs. Le seul pénard de la soirée : « Natio » le poisson rouge !

Merci encore à vous tous pour votre soutien et vos encouragements.

« **LES PLANCHES POUR RIRE** » vous présentent leurs vœux de santé pour 2018 et vous souhaitent une belle année remplie de bonheur et de partage.

La Présidente : M.R







K'DANSE 81

Depuis septembre de nouveaux adhérents ont rejoint les anciens et se sont lancés dans l'apprentissage de la danse.

L'association K'DANSE 81 accueille ses adhérents le jeudi soir, de 20h30 à 21h30 pour les débutants et de 21h30 à 22h30 pour les confirmés.

Gwenaël, initie ses élèves à l'apprentissage ou au perfectionnement des danses de salons (rock, chacha, samba, rumba et autres).

Vous pouvez nous rejoindre à tout moment de l'année. Votre premier cours est gratuit.

Renseignements au 05 63 58 25 79 ou au 06 14 25 63 84.

Nous félicitons Gwenaël, et sa partenaire Laetitia, qui ont conservé, leur titre de champions de France 10 danses, lors de la compétition qui a eu lieu à Muret, le 25 novembre 2017, et cela après leur 9^e place au championnat du Monde le 15 novembre.

Cette année, l'association fêtera son 10^{ème} repas annuel (samedi 24 février). Nous savons déjà qu'il s'agit d'une soirée déguisée, qui vous réservera plein de surprises (renseignements et inscriptions aux numéros ci-dessus).

Nous remercions monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour la mise à disposition de la salle.

Nous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour 2018.

Le Bureau



C'est Noël !

A Ambres le 19 décembre, lors du dernier cours de l'année 2017, le Père Noël est passé !

La preuve dans ce cours *Rouge et Blanc* tout en énergie qui s'est terminé par un goûter plein de surprises !

Merci à tous nos adhérents pour leur participation !

TENNIS CLUB AMBRAIS

Pratiquer toute l'année un sport entre amis, en couple ou avec ses enfants et aux horaires de son choix, c'est tout cela que permet la pratique du tennis au Tennis Club Ambrais.

En période estivale, la soirée du lundi soir est ouverte à tous et permet de s'amuser dans un esprit purement amical.

La volonté du club est de permettre à chacun, quel que soit son profil, de pouvoir jouer au tennis afin de passer des moments sportifs et surtout conviviaux !

Donc, si vous êtes tenté de partager tous ces moments avec nous, n'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter au 06 83 37 62 14.

A très bientôt sur le court... !

Nous profitons de es quelques lignes pour vos adresser à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Tennis Club Ambrais



ASA XV (Rugby)



Comme à son habitude, l'Association Sportive Ambres XV a été très active au sein de l'Ecole de Rugby du Vaurais. Aujourd'hui, ce sont environ 25 gamins licenciés qui participent aux entraînements du mercredi et samedi, ainsi qu'aux différents tournois qui leur sont proposés tout au long de la saison.

- UMT réservé aux catégories -6, -8, -10.
- GALAUP catégories -12, -14.

Tournoi Roger Guiter, Claude Laurens, auquel a été associé le Challenge René Catala, 3 personnes qui ont œuvré pour le rugby de Lavaur et particulièrement pour l'Ecole de Rugby.

Malheureusement, pour effectif insuffisant, les Mam's ont dû se mettre en sommeil.

L'Association Sportive Ambres XV lance un appel aux bénévoles pour donner un coup de main aux éducateurs déjà en place.

Il est toujours possible de licencier vos enfants tout au long de l'année.

Tous les membres de l'Association Sportive Ambres XV souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à toute la population d'Ambres ainsi qu'à M. le Maire et son Conseil Municipal.



NOUVEAU : depuis le 1^{er} Janvier 2017, pour répondre aux directives de la loi NOTRE, le SICTOM est devenu le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères). De ce fait la gestion se fait via la CCTA (Communauté de Communes Tarn Agout), cela ne change rien pour les usagers, ni dans le fonctionnement, ni pour la taxe d'enlèvement qui sera toujours aussi compétitive.

PAYSAGE AMBRAIS : il n'y a plus aucun container collectif sur notre commune, seules les 7 colonnes à verre restent à votre disposition, le fait de maintenir propre leurs abords est l'affaire de tous, merci d'y contribuer sans relâche.

BENNES ET DECHETTERIES : suite à de trop nombreuses incivilités, les bennes à encombrants ne seront plus amenées dans la zone du Jourdy. Pour rappel, les déchetteries des Brugues et de la Viguerie sont ouvertes du lundi au samedi tout au long de l'année.

PROJET 2018 : deux containers (roulants et à couvercle) vous seront distribués, un premier de 180 litres pour les ordures ménagères, un second de 240 litres pour les déchets recyclables. Ils seront propres à chaque foyer et munis de puces électroniques.

IMPORTANT : le jour de collecte est toujours le mercredi y compris les jours fériés sauf pour les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} Mai. Sortez vos ordures le mardi soir et surtout, pensez à récupérer vos conteneurs dès que possible après le passage du camion, un geste citoyen simple pour le bien-être de tous.

Tous nos voeux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Didier BOUDET et Christian ENJALBERT
Délégués au SMICTOM

BENNE A ENCOMBRANTS

Suite aux nuisances engendrées, il n'y aura plus de benne à encombrants, jusqu'alors mise à disposition au Jourdy. Nous vous invitons à vous rendre aux 2 déchetteries les plus proches : Les Brugues à Lavar, La Viguerie à Saint-Sulpice.

NOUVEAU SERVICE PAR UNE ENTREPRISE AMBRAISE

Enlèvement d'encombrants à domicile.

MA DECHETTERIE A DOMICILE
particuliers, entreprises, artisans
Vous n'avez pas :

- 1) Le temps
- 2) L'envie
- 3) Les moyens matériels

NOUS LE FAISONS POUR VOUS...

Nous **DONNONS** ce qui peut-être **RECYCLÉ**
et **VALORISÉ** à des associations*

Le recyclage solidaire

téléphone : **0 767 310 849**
mail : **ma.d.a.d.tarn@gmail.com**
internet : **ma-dechetterie-a-domicile.fr**
Simulez votre tarif sur notre site

tarif : au mètre cube enlevé

Ce qui n'est pas valorisable est amené à la déchetterie*

VOS AVANTAGES

- Vous ne faites rien, nous gérons tout = **gain de temps et gain d'argent** (pas de location de camion, remorque)
- Nous **trions et valorisons** ce que vous ne voulez plus
- Vous faites **recycler** de façon **solidaire**
- Vous aidez à **réduire l'impact carbone** car cela va réduire le nombre de véhicules se rendant à la déchetterie
- Vous **aidez** des personnes en **donnant** à des associations
- Vous faites de la **place chez vous** et ça fait du bien !

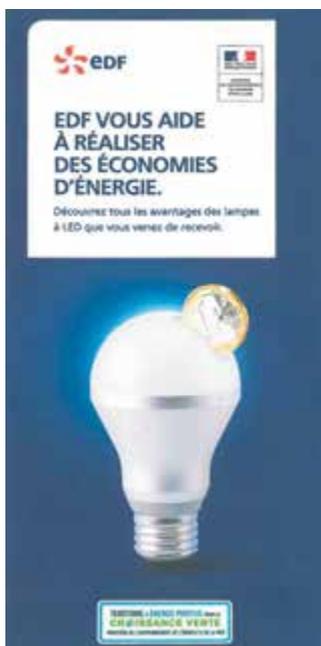
tarif : au mètre cube enlevé + déplacement

supplément de 30 euros pour escaliers et endroits difficiles : greniers, caves, etc.

Certains matériaux ne sont pas admis en déchetterie : nous consulter



INFOS DIVERSES



AMPOULES LED

Dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) qui s'engagent à réduire les besoins en énergie de ses habitants, EDF en partenariat avec le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, remet gratuitement aux particuliers éligibles (non soumis à l'impôt sur le revenu) des ampoules LED.



Si vous êtes concernés et intéressés, veuillez vous présenter au secrétariat de la mairie avec votre avis de non imposition.

BIBLIOTHEQUE PARTAGÉE

A l'initiative de M. Claude ZOLLET, une bibliothèque partagée a été installée dans la cour de la mairie.

Cette bibliothèque est librement accessible pour le don/prêt de livres en tous genres.

Elle est destinée aux habitants d'AMBRES.



RAPPELS

CIMETIÈRE

La procédure des reprises de concessions abandonnées a été initialisée par délibération du 13 octobre 2015 et durera 3 ans.

Suite au constat de l'état d'abandon de certaines concessions, un Procès Verbal a été dressé par le Maire de la commune d'AMBRES (Tarn): la liste des concessions concernées par la reprise est consultable en mairie.

Dès lors, il appartient aux descendants ou successeurs qui souhaiteraient conserver leur concession (se trouvant dans la liste) de se rapprocher de la mairie

PRÊT TABLES ET BANCS

La commune met à votre disposition 5 tables et 10 bancs moyennant une redevance de 2 €/table et 1 €/banc. Pour plus de renseignement, merci d'appeler la responsable au 06 73 91 42 83.

INSCRIPTIONS

REPAS DES SENIORS

Les personnes ayant atteint l'âge de 60 ans au 31/12/2017 et qui désirent participer au repas annuel des séniors offert par la mairie, sont priées de se faire inscrire au plus tôt auprès du secrétariat par téléphone au 05 63 58 31 35.

A méditer et à respecter sans limitation...

**POUR PRÉSERVER NOS ROUTES ET LES BAS-CÔTÉS,
MERCİ DE RÉDUIRE VOTRE VITESSE**



à 70 km/heure maximum
sur nos routes de campagnes.



à 50 km/heure
en agglomération.



DIVAGATION DES ANIMAUX

Afin de préserver la tranquillité et la sécurité de chacun, pensez à garder votre chien en laisse.

En cas de perte ou fugue de votre chien, prévenez au plus vite la mairie ainsi que les vétérinaires de Lavour.



STATIONNEMENT GÊNANT DES VÉHICULES



Le stationnement des véhicules sur les trottoirs de la commune est interdit et passible d'une amende de 135 €. La commune ne possède que peu d'espaces piétonniers, merci de les respecter.

Un service de fourrière intercommunal a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

DÉPÔT SAUVAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

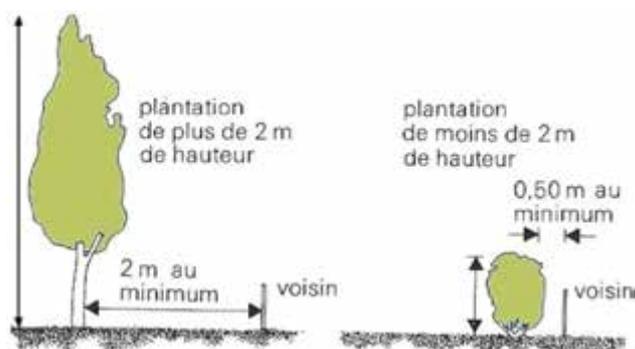


Les dépôts sauvages de toute nature sont strictement interdits (notamment aux abords des containers à verre) et passibles d'amende.

TAILLE ET ELAGAGE DES ARBRES/ARBUSTES LE LONG DE LA VOIE PUBLIQUE

Les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs arbres et arbustes afin qu'ils n'empiètent pas sur les voies publiques.

De même, chacun a l'obligation d'entretenir sa/ses parcelles bâties, ou non bâties à des fins de sécurité (risque d'incendie, prolifération de nuisibles type serpents, rats...) et d'esthétique paysagère.





RÉGLEMENTATION DU BRUIT

Nous sommes régulièrement saisis, par certains d'entre vous, pour régler des problèmes de voisinage dus principalement au bruit. Ce sont des activités sonores le dimanche, jour de repos, ou le comportement bruyant des animaux ainsi que leurs divagations.

Cela empoisonne la vie de tout le monde, c'est pourquoi nous faisons appel à votre responsabilité, à votre bon sens, à votre logique et surtout au respect d'autrui.

Nous vous avons régulièrement informé sur la législation en vigueur et nous souhaitons, une fois de plus, vous en rappeler quelques articles en espérant que vous vous engagerez à les respecter.

Arrêté préfectoral du 25 juillet 2000 :

Article 2 : Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit anormalement intense causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Article 18 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour, comme de nuit.

Article 19 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Nous vous engageons à respecter et à faire respecter ces directives en faisant preuve de bonne volonté afin que notre commune soit un havre de paix où il fait bon vivre en respectant son voisin pour le bonheur de tous.

ETAT CIVIL



NAISSANCES

- CARRERAS Héloïse 4 janvier 2017 à LAVAUUR
- RADIGOIS Luna 4 avril 2017 à LAVAUUR
- BLANCHOT GODART Claly 28 avril 2017 à LAVAUUR
- DE BALBY DE VERNON Raphaël 8 octobre 2017 à LAVAUUR
- BOURDET Evy 27 décembre 2017 à LAVAUUR

MARIAGES

- CHAIGNEAUD Marion et DUGUÉ Florian 8 avril 2017
- DELPORTE Amélie et MONTAGUT Michaël 27 mai 2017
- BOSCHARINC Marie-Thérèse et BAUDOIN Raymond .. 26 juin 2017
- GINER Sabine et ROUCOU Frédéric 15 juillet 2017

DÉCÈS

- CORNET Joseph Antoine 24 février 201
- PUECH Jean-Paul André 17 juin 2017
- SEGU Maria, Cruz (née CERRATO) 24 août 2017
- CAZELLES Marie (née SPRINGUEL) 29 octobre 2017
- BALAN Berthe Paulette (née LIEUTARD) 28 décembre 2017

LISTE DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

répertoriés par l'Office du Tourisme Tarn-Agout

GITES

NOM DE LA STRUCTURE	PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	CAPACITÉ
LA BARONNIE	ENJALBERT Michel	384 chemin de la Bartharié	06 73 67 39 46	4 personnes
BELSOULEL	FERAUD Michelle	105 chemin de Belsoulet	06 12 73 05 95	4 personnes
LE GITE DU PORT	GAUTRAND Claude	65 rue du Port	05 63 75 40 23	6 personnes
DOMAINE DE ROUCAYROLS	KANTOR Thérèse	1889 route de Saint Pierre	07 68 27 68 77	12 personnes
PEYREMALS	LANDES Dominique	1685 route des rives	05 82 75 92 17	5 personnes
LES ECURIES D'AMBRES	LAPRADE Pierre	1258 route de Bertalay	05 63 58 11 90	2 personnes
LE GITE DE PIQUETALEN	NEUMANN Anton	645 route de Labastide	05 63 83 01 09	4 personnes
PORT DE LA RAMIERE	PUEYO Anne-Marie	431 chemin de la Ramière	05 63 41 34 24	6 personnes
LA CASSE	RAYNAUD Gisèle	880 route de Briatexte	05 63 41 37 41	6 personnes
L'HERMITAGE	RAYNAUD Gisèle	830 route de Briatexte	05 63 41 37 41	4 personnes
LE BAXAS	RUGGIERI Jean-Bernard	99 chemin du Bachas	05 63 34 39 52	4 personnes



CHAMBRES D'HOTES

NOM DE LA STRUCTURE	PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	CAPACITÉ
LES CHAMBRES DU GRES	BENAISSA Fathia	463 route de Gaillac	06 15 15 02 34	12 personnes
LE JOURDY	BONGRAIN Marcelle	192 rue du Port	05 63 58 06 65	6 personnes
DOMAINE DE ROUCAYROLS	KANTOR Thérèse	1889 route de Saint Pierre	07 68 27 68 77	9 personnes
EN FOURNIÉ	SERIN Denise	820 chemin d'en Fournié	05 63 58 02 80	6 personnes

Mise à jour le 14/11/2017



SUR LA COMMUNE

A.C.C.T.B – Habitat clé en mains.....	06 89 75 63 19
ALGANS Myriam (Makina) - Brocante	05 63 58 07 47
BARRAL Valérie – Revêtements sols et murs.....	06 22 69 73 15
BASTIDE Philippe – Auto-école.....	05 63 41 31 86
BELOU Stéphan – Maçonnerie générale - carrelage.....	07 82 88 36 46
BOULANGERIE DE BERTHALAY	05 63 58 07 08
CABANES Marie – Infirmière	05 63 83 02 58
CATHALA Alex – Maçonnerie générale – terrassement.....	06 75 58 88 49
CHEZ JOHN – Restaurant	05 63 57 64 85
CUEILLETTE DU BOSQ - VIGNEAUX	05 63 41 30 93
DJEB'ELEC – Electricité générale - Climatisation.....	05 63 41 99 47
D'OC PLOMBERIE – Sanitaire – Chauffage.....	06 63 54 14 15
DOUY Christophe – Multi-services intérieur-extérieur.....	06 63 41 27 90
F.C.M. (Façades charpentes, enduits façades).....	05 63 58 62 95
GIROTTO Eric – Electricien.....	05 63 58 31 24
JUANICO Virginie – Coiffeuse à domicile	06 83 49 33 50
LAGRILLERE Andrée - GRIGNET Céline – Infirmières.....	05 63 58 50 99
L'ART DE LA PIZZA	06 63 81 50 43
LES PAINS D'AMBRES – Boulangerie-pâtisserie	05 81 40 09 38
MA DECHETTERIE A DOMICILE	07 67 31 08 49
MARTINEZ Antoine – Plomberie.....	05 63 58 37 26
MILHAU Christian – Entrepreneur de battage.....	05 63 58 12 54
MILLET Bernard – Maçonnerie.....	05 63 58 28 62
MIQUEL Karine – fruits et légumes	05 63 58 28 90
MON SALON – Coiffure	05 63 42 60 62
MOZAIC KAF'TE - GOURMETS – Torrification artisanale.....	05 63 81 73 85
OLIVEIRA Fabrice – Elevage canin	05 63 58 65 05
NOYES-ROCACHE Arlette – Poulets fermier bio - œufs	05 63 58 40 97
PELISSIER Entreprise - Travaux agricoles.....	05 63 58 22 65
PETERS Isabelle – Orthophoniste.....	06 52 88 73 32
PUJOL David – Plomberie	05 63 41 66 40
ROSSONI Société – Travaux publics.....	05 63 58 30 52
ROUCOU Frédéric – Garage	05 63 41 48 82
ROZENBERG Rosette – Psychothérapeute bilingue	05 63 83 01 09
SAP – Outillage mécanique usinage	05 63 58 71 12
STUDIO Made by Mell – Photographe.....	06 37 16 28 72
SUC Jean-François – Mobilier, fer, enseignes, métallerie réparations.....	06 30 18 54 17
TARKALYS - Traducteur.....	05 63 58 18 49
TAXI AMBRAIS	05 63 58 63 62
TRIQUET Philippe – Plomberie - Chauffagiste - Energies renouvelables	05 63 58 26 81

ORGANISATION GÉNÉRALE

Permanence du Maire : mardi et vendredi de 16h à 19h et samedi sur rendez vous
(à prendre au secrétariat de la mairie)

Permanence de la 1ère adjointe au Maire : mardi de 17h à 18h

Location salle des fêtes et location mobilier : 06 73 91 42 83

- **Bulletin municipal** tiré à 450 exemplaires / Déclaration du 02/04/1983 au TGI de Castres.
- **Directeur de la pulication** : Michel TOURNIER
Mairie - 81500 AMBRES - Tél. ou fax : 05 63 58 31 35 - Fax : 05 63 58 37 41
E-mail : mairie-ambres@orange.fr / Site Internet : www.ambres.fr
- **Secrétariat** ouvert tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, fermé le jeudi après-midi au public, fermé le samedi et le dimanche.
- **Bulletin conçu et élaboré par** la commission d'animation et de communication, Présidente : Myriam RABAUD.
- **Photos**: Michel FERAUD.
- **Impression** : Imprimerie SIEP France, 81150 Terssac.



2018

L'équipe de la rédaction
du présent bulletin municipal
vous adresse tous ses vœux
de santé et bonheur pour 2018.

Bienvenue
aux nouveaux habitants

RENSEIGNEMENTS SERVICES PUBLICS

SMUR Lavour	05 63 58 22 22
Centre Hospitalier Lavour	05 63 58 81 81
Syndicat des Eaux de la Montagne Noire	05 63 58 13 85
ESL (Régie électrique)	05 63 58 03 61
Paroisse de Lavour	05 63 58 06 37
SMICTOM.....	05 63 58 76 40
Allo Docteur	3966
Police/Gendarmerie	17
Pompiers	18



Entre Agout
et Dadou...

